

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Lancement d'une consultation publique sur la réforme de l'impôt sur les sociétés

DOCTRINE

Page 7

■ Sociétés et autres groupements

Anthony Aranda Vasquez

Les administrateurs représentant les salariés et le rapport « l'entreprise, objet d'intérêt collectif »

Page 10

■ Droits européen et de l'UE

Florence Chaltiel

Souveraineté, unité, démocratie. À propos du discours européen du président de la République du 26 septembre 2017

CULTURE

Page 22

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Des antilopes de légende

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

Lancement d'une consultation publique sur la réforme de l'impôt sur les sociétés ^{136b5}

Frédérique PERROTIN

Afin de faire évaluer le régime fiscal des brevets, de l'intégration fiscale et de la limitation de la déductibilité des intérêts d'emprunts, Bercy consulte les parties prenantes sur le contenu des trois réformes envisagées.

La direction de la législation fiscale du ministère de l'Économie et des Finances lance une consultation publique du 24 avril au 11 mai 2018 sur la réforme de l'impôt sur les sociétés. Du fait des évolutions du droit européen et des travaux de l'OCDE relatifs à la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), plusieurs mesures de réforme de l'impôt sur les sociétés (IS) sont envisagées par le gouvernement. Il s'agit de la réforme du régime fiscal des produits de la propriété industrielle, qui concerne essentiellement les brevets, des règles de l'intégration fiscale et de la déductibilité des charges financières (intérêts d'emprunt). Ces trois mesures auraient vocation à figurer en loi de finances pour 2019. Dans le cadre de leur préparation, le gouvernement organise donc une consultation en ligne sur le contenu des trois réformes envisagées. Il suffit de se connecter sur le site de Bercy (<https://www.economie.gouv.fr>). Vous pouvez accéder aux formulaires en ligne pour transmettre votre avis sur

chacun des trois sujets. Pour le régime fiscal des brevets : comment modifier le régime fiscal français applicable aux brevets et aux droits incorporels assimilés, afin d'intégrer les prescriptions de l'OCDE et de l'Union européenne ? Pour le régime d'intégration fiscale : comment réduire l'insécurité juridique perçue par les différents acteurs concernés ? Enfin, concernant la limitation de la déductibilité des intérêts d'emprunts : comment transposer l'article 4 de la directive ATAD 1 qui limite les charges financières nettes à 30 % du résultat avant impôts, intérêts, provisions et amortissement, lorsque ce montant excède 3 millions d'euros ?

■ Aménager le régime fiscal des brevets

Afin d'encourager l'innovation technologique de ses entreprises, la France a mis en place, depuis 1965, un régime de taxation réduite des produits tirés de l'exploitation des droits de propriété industrielle.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34